

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00977
Numéro SIREN : 829 399 005
Nom ou dénomination : A 2 MAINS SERVICES SUD-EST

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2022 sous le numéro de dépôt 13304



Philippe ISPIZUA
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Greffes du Tribunal de Commerce d'Avignon
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON 2 Boulevard Limbert
84000 Avignon

07 DEC. 2022

Avignon, le 6 Décembre 2022

Objet Rapport du Commissaire à la transformation de la société ;
A 2 MAINS SERVICES SUD-EST

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, le rapport relatif à la transformation de la société, Société A Responsabilité Limitée à associé unique, en Société par Actions Simplifiée.

Vous trouverez un chèque de 15,27 euros à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt et votre facture.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Greffier, à l'assurance de nos respectueuses salutations distinguées.

Philippe ISPIZUA
Commissaire aux comptes

Philippe ISPIZUA
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

SARL A 2 Mains Services Sud-Est
10 Avenue de Fontcouverte
84 000 Avignon

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société SARL A 2 Mains Services Sud-Est, Société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiées (SAS), soumise à l'impôt sur les sociétés.

Aux actionnaires,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :

- A analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.
- A vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
- A contrôler que l'ensemble des règles fiscales et juridiques sont conformes aux obligations de la nouvelle forme de la société choisie.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Après étude des comptes annuels clos au 31 Décembre 2021, et de la situation intermédiaire établie au 30 Septembre 2022, et après avoir mis en œuvre l'ensemble des diligences recommandées par la compagnie des commissaires aux comptes.

Nous notons qu'aucun fait porté à notre connaissance, depuis l'arrêté des comptes jusqu'à la date du présent rapport, n'est de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, que le total des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social est que l'ensemble des règles fiscales et juridiques sont conformes aux obligations de la nouvelle forme de la société choisie.

Les Angles, le 6 décembre 2022.

Philippe ISPIZUA
Commissaire aux comptes



205, Rue du Nèguetou – 30133 Les Angles

■ Tél. 04 32 742 897 – Fax : 04 32 702 745 – Mail : philippe.ispizua@cabinetaec.fr

Siret : 503 389 231 00039 – Code APE : 6920 Z